

MISTRAL PHARMA INC.
(la « Société »)

DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

ANNEXE 51-102 F3

1. Dénomination et adresse de la Société

Mistral Pharma inc
2101, rue Halpern
Montréal (Québec)
H4S 1S3

2. Date du changement important

29 avril 2005.

3. Communiqué

Un communiqué de presse a été publié le 29 avril 2005 et est joint en annexe de la présente déclaration de changement important.

4. Résumé du changement important

Clôture du financement public de 10 000 000 d'unités de Black Point Capital inc. (« **Black Point** ») ainsi que de la fusion entre Mistral Pharma inc. (avant la fusion, « **Mistral** ») et Black Point.

5. Description circonstanciée du changement important

Le 29 avril 2005, Black Point a complété son financement public de 10 000 000 unités (les « **Unités** ») au prix de 0,20 \$ par Unité pour des revenus bruts de 2 000 000 \$. Chaque Unité est comprise d'une action ordinaire de Black Point (chacune une « **Action Ordinaire de Black Point** ») et d'un bon de souscription d'Action Ordinaire de Black Point. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acquérir une Action Ordinaire de Black Point au prix de 0,30 \$, en tout temps jusqu'à 17h00 (heure de l'est) le 29 octobre 2006.

Immédiatement après la réalisation de ce financement public, Black Point s'est fusionnée avec Mistral en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La compagnie résultante de la fusion porte la dénomination sociale Mistral Pharma inc. (la « **Société** »). La fusion constitue l'opération admissible de Black Point conformément aux règles de la Bourse de croissance TSX.

Dans le cadre de la fusion, les actionnaires de Black Point et Mistral ont reçu un nombre d'actions ordinaires de la Société, selon le ratio d'échange d'une action ordinaire de la Société pour chaque Action Ordinaire de Black Point détenue et de 7,5 actions ordinaires de la Société pour chaque action ordinaire de Mistral détenue. Au surplus, les détenteurs d'options, de bons de souscription, de débentures et autres droits émis soit pas Black Point

ou Mistral, ont reçu des droits de valeurs mobilières équivalents de la Société, selon le même ratio d'échange.

Dans le cadre de la fusion, 54 595 155 actions ordinaires de la Société ont été émises.

Le 29 avril 2005, les actions ordinaires de la Société ont été inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX sous le symbole MIP en tant que société du groupe 2.

6. Application des paragraphes 7.1, 2 et 3 du Règlement

S/O

7. Information omise

S/O

8. Membres de haute direction

Pour toute information additionnelle, vous pouvez contacter M. Bertrand Bolduc, président et chef de la direction de la Société au (514) 920-0909, poste 24.

9. Date de la déclaration

6 mai 2005.

ANNEXE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CAPITAL BLACK POINT INC.

MISTRAL PHARMA INC.

POUR ÉMISSION IMMÉDIATE

Réalisation du placement public et de l'opération admissible

Montréal, Québec, 29 avril 2005 – Capital Black Point Inc. (« **Black Point** ») (Bourse de croissance TSX : BLP) annonce qu'elle vient de compléter son placement public annoncé précédemment de 10 000 000 d'unités à un prix de 0,20 \$ par unité pour un placement brut de 2 000 000 \$. Chaque unité est composée d'une action ordinaire de Black Point et d'un bon de souscription permettant d'acquérir des actions ordinaires de Black Point. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à une action ordinaire de Black Point à un prix de 0,30 \$ par action en tout temps le ou avant 17h00, heure de l'est, le 29 octobre 2006.

Au surplus, immédiatement après la réalisation du placement, Black Point a complété son opération admissible par laquelle elle s'est fusionnée avec Mistral Pharma Inc. (avant la fusion, la "**Société**") afin de former la société fusionnée ayant la dénomination sociale Mistral Pharma Inc. ("**Mistral**"). Relativement à la fusion, 54 595 155 actions ordinaires de Mistral ont été émises, en échange des actions ordinaires détenues par les détenteurs de Black Point et la Société.

Mistral annonce aujourd'hui que ses actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX sous le symbole « MIP ».

Les personnes suivantes ont été élues à titre d'administrateurs de Mistral :

Marc Boisjoli
Robert Boisjoli
Bertrand F. Bolduc
Marc Busgang
Jacques Gagné
Thomas Kaneb
Peter Tomlinson

Les membres du comité de vérification de Mistral sont composés de Messieurs Marc Boisjoli, Robert Boisjoli et Thomas Kaneb.

La Bourse de croissance TSX n'assume aucune responsabilité relativement à la pertinence ou la véracité de l'information contenue à ce communiqué de presse.

Pour toute information additionnelle, veuillez contacter :

Bertrand Bolduc
Président et chef de la direction
2101, rue Halpern, Montréal (Québec)
H4S 1S3
(514) 920-0909